

DECLARATION DE DECLASSEMENT (*)

A transmettre à l'ODG :

Consulter le cahier des charges de l'AOC concernée pour le délai d'envoi

Conformément à l'article D644-8 du code rural,

Article D644-8 du code rural

Les déclassements des vins bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée doivent être déclarés auprès de l'organisme de défense et de gestion et auprès de l'organisme de contrôle agréé compétents selon les modalités prévues dans le cahier des charges et le plan de contrôle ou d'inspection.

↳ **Je soussigné**

DENOMINATION SOCIALE - NOM PRENOM
ADRESSE :
CP :	COMMUNE :

CADRE A OU B à renseigner, selon la catégorie de l'opérateur (viticulteur ou négociant)

CADRE A ↳ **représentant l'exploitation ci-après désignée**

N° EVV / CVI :	. . / . . . /
ADRESSE :
CP	COMMUNE

CADRE B ↳ **représentant la maison de négoce ci-après désignée**

DENOMINATION SOCIALE
ADRESSE :
CP :	COMMUNE :
N° siret :

↳ **Déclare avoir commercialisé au cours du mois de** /

les volumes suivants dans une autre catégorie de vins que l'AOC initialement revendiquée ou détenue (millésime à préciser) :

AOC initialement revendiquée ou détenue / Millésime	VOLUME		Catégorie de vins effectivement commercialisée / Millésime
	HI	I	

Une copie de ce document sera transmise aux ODG et organismes d'inspection concernés.

Fait le ____ / ____ / ____ / à _____ **Signature :**

(*) si commercialisation dans une autre catégorie de vin :
IGP / Vin de Pays de l'Atlantique ou Vin sans indication géographique